



**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 13 mars 2017 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- M. Jean-Jacques Duquesne, Président
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Thomas Jordi, David Lavergnat, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- MM. Guy Lavorel, Maire  
Marc Truan, Adjoint  
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017
2. Communications du Bureau de Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projets de délibération :
  - 4.1. Délibération D138 : Préavis au projet de modification des limites de zones No 29910-538 au chemin Lullin/route de Moillebin à Troinex (enquête publique no 1893) :
    - Rapport de la commission d'urbanisme du 27 février 2017.
    - Vote de la délibération.
  - 4.2. Délibération D139 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 2'200'000.- représentant la participation de la commune de Troinex au coût de construction de la route de liaison de Genève-Sud L1/L2 (variante semi-enterrée)
    - Rapports de la commission d'urbanisme du 6 mars 2017.
    - Vote de la résolution R14 concernant le projet de construction des routes de liaison de Genève-Sud L1/L2 et les mesures d'accompagnement à réaliser.
    - Vote de la délibération.
5. Proposition de motion : Motion M36 du groupe PLR : « *Pour une souscription communale pour le vitrail du bicentenaire de Troinex* ».

6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux (décision du 22 février 2017, selon liste annexée)
7. Propositions individuelles et questions.
8. Huis-clos : demande de naturalisation.

---

Le Président, M. Duquesne, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à son adjoint, aux conseillers et conseillères municipaux, au secrétaire général, au procès-verbaliste et au public, nombreux.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour. Au sujet du point 4.2, il indique qu'il sera donné lecture de la résolution 14 avant la délibération D139, car les élus devront tout d'abord prendre position sur la résolution avant de se prononcer sur la délibération. Le Président indique également qu'il cèdera momentanément sa place à la Vice-Présidente, Mme Schneider-Bidaux, car il a été nommé rapporteur lors de la séance de la commission d'urbanisme du 6 mars.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017**

Le Président demande si le procès-verbal fait l'objet de remarques. Tel n'étant pas le cas, il procède au vote et ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son rédacteur.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Aucune communication.

### **3. Communications de la Mairie**

*Communications de M. Guy Lavorel, Maire :*

#### **1) Projet de crèche et de club-house dans la zone sportive au chemin de Lullin**

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté le 30 janvier 2017 un crédit d'étude destiné à l'organisation d'une procédure sélective. Les dates des séances du comité d'évaluation ont été fixées comme suit :

- mercredi 29 mars : mise au point et approbation des documents de la procédure ;
- jeudi 1<sup>er</sup> juin : séance d'évaluation des dossiers de candidature ;
- mardi 17 octobre : séance d'évaluation des projets.

M. le Maire ajoute que le bureau d'architectes qui sera choisi, suite à cette procédure pour l'étude du projet définitif et la réalisation de la future crèche et du club-house sera en principe connu à la fin du mois d'octobre. Le projet sera ensuite suivi par la commission des bâtiments et le Conseil municipal devra voter un crédit d'étude, puis un crédit de construction.

#### **2) Pose d'une clôture à la route de Moillebin**

M. Lavorel indique que la clôture destinée à sécuriser la parcelle située devant la salle des fêtes a été posée récemment, en remplacement de la barrière provisoire installée l'année passée. Cet aménagement fait suite à la motion PDC du mois de juin 2016 intitulée « *Pour sécuriser la parcelle de la salle communale du côté de la route Moillebin* ». M. le Maire précise que le coût de cette clôture, d'environ 16'000.-, est compris dans le budget de fonctionnement de cette année.

### **3) Inauguration du parc Malbine**

M. le Maire rappelle que l'inauguration du parc Malbine aura lieu le samedi 8 avril 2017 à 11 h. Cette date a été choisie, car Mme Malbine, qui offre huit de ses statues à la commune, fêtera son centième anniversaire quelques jours plus tard, le 12 avril. Cette artiste et les représentants de la Fondation « Art for Help » seront présents à cette manifestation qui sera agrémentée d'intermèdes musicaux proposés par un percussionniste que Mme Malbine apprécie beaucoup. L'invitation parviendra prochainement à tous les ménages de Troinex.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

### **4) Engagement d'un civiliste**

M. Truan informe que M. Christoffer Spagnolo effectuera la dernière partie de son service civil au sein de la commune, de fin mars à fin juin 2017. Ce jeune homme travaillera dans les différents services de la commune en fonction des besoins et du cahier des charges que la Mairie a dû soumettre à l'organe d'exécution du service civil à Lausanne. Ce cahier des charges comprend essentiellement trois domaines d'activités : l'environnement, l'accompagnement des aînés et les activités auprès des jeunes. Le civiliste sera appelé à travailler avec le service de la voirie pour aménager et mettre en valeur certaines parcelles appartenant à la commune, à mettre en place des mesures permettant d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les aînés qui participent à certaines manifestations, par exemple la Journée officielle du bicentenaire du 20 mars 2017, à préparer les activités d'été destinées aux jeunes que la commune organise depuis plusieurs années et à faire des propositions pour diversifier ces activités. Le civiliste participera également à d'autres travaux en fonction des besoins.

### **5) Earth Hour**

M. Truan rappelle que plusieurs millions de personnes à travers le monde éteindront la lumière pendant une heure, le 25 mars 2017 de 20h30 à 21h30, pour manifester leur engagement en faveur de la planète. Il invite les élus et les habitants de la commune à se rendre à la place de la Mairie pour participer à cet événement. Un concert est prévu et du vin chaud sera servi aux participants.

## **4. Projets de délibération :**

### **4.1 Délibération D138 : Préavis au projet de modification des limites de zones No 29910-538 au chemin Lullin/route de Moillebin à Troinex (enquête publique no 1893)**

Après avoir donné lecture du projet de délibération, le Président passe la parole à Mme Tomassi, rapporteur de la commission d'urbanisme, pour la lecture du rapport (annexe 1).

Le Président ouvre ensuite la discussion et passe la parole à Mme Schneider-Bidaux, qui donne lecture d'une prise de position du groupe des Verts :

*Chers conseillers municipaux, chers membres de l'Exécutif, cher public,*

*Ce projet de loi a pour but, comme mentionné dans le rapport de Mme Tomassi, d'accepter une modification de zone d'un terrain actuellement en zone agricole. Les Verts sont pour la protection des zones agricoles et chaque déclassement fait l'objet de mûres réflexions.*

*Dans ce cas, ces parcelles font partie des quelques parcelles enclavées impropres à l'utilisation proprement agricole et se trouvent au centre du village et à proximité de l'école, de la salle communale et des services communaux. La commune change très vite, plus de vingt villas sont en projets ne serait-ce que sur le chemin de Drize, sans parler des huit hectares qui se trouvent sur des terrains à construire et non sur des zones agricoles.*

*La partie boisée du Nant-de-Sac est protégée par la loi. Les Verts seront très attentifs aux futurs projets de construction prévus sur cette parcelle et à l'opportunité de requalification de l'espace-rue du chemin de Lullin en promenade et peut-être en parking-dépose.*

*En ce qui concerne la parcelle qui jouxte la salle communale, ce déclassement permettra de la remettre en conformité avec l'utilisation actuelle. Les jardins potagers seront enfin en zone légale, c'est d'ailleurs la seule parcelle proposée au déclassement actuellement accessible au public. Les Verts*

*n'accepteront, dans le futur, des déclassements que si ceux-ci répondent à des besoins bien établis.*

Mme Hirsch souhaite rendre les élus attentifs sur le fait que la création d'une zone « bois et forêts » risque d'augmenter la densité des immeubles. De plus, il peut s'avérer que cette zone de bois et forêts rende la création d'un accès au nouveau quartier difficile, voire impossible. Dans ce cas, les riverains devront passer par le chemin Lullin.

M. le Maire rappelle que les 30 mètres longeant l'axe de la rivière sont respectés dans les études des architectes qui ont été présentées aux riverains. Il ajoute que la commune a remis il y a quelques jours un rapport « d'accessibilité et de mobilité » au département destiné à obtenir les dérogations nécessaires pour la création du chemin d'accès à ce futur quartier depuis la route de Moillebin.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la délibération suivante :

**D138 – PREAVIS AU PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE ZONES No 29910-538 AU CHEMIN LULLIN / ROUTE DE MOILLEBIN A TROINEX (ENQUETE PUBLIQUE No 1893)**

*vu l'art. 30, al.1, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu l'avant-projet de loi sollicitant la modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Troinex, au chemin Lullin/route de Troinex,*

*vu le courrier du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du 3 février 2017 invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de modification des limites de zones no 29910-538,*

*vu l'enquête publique no 1893 qui s'est déroulée du 11 novembre au 12 décembre 2016,*

*vu les observations reçues dans les délais impartis et les réponses apportées par l'Office de l'urbanisme,*

*vu le rapport de la commission « urbanisme et environnement » du 27 février 2017,*

*conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNIIPAL  
décide**

*De préavis favorablement le projet de loi de modification des limites de zones, plan N° 29910-538, au chemin Lullin/route de Moillebin à Troinex, pour la création d'une zone de développement 4B, d'une zone de développement 4B affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts (version du 26.09.2016), avec la réserve suivante :*

- *L'accès au futur quartier devra se faire, pour le trafic automobile, exclusivement par la route de Moillebin et en aucun cas par le chemin Lullin, ce dernier étant situé sur un axe de mobilité douce important (enfants se rendant à l'école, garderie d'enfants à proximité, etc.) et n'étant à l'évidence pas adapté à du trafic supplémentaire.*

**Au vote, la délibération est acceptée à l'unanimité.**

**4.2 Délibération D139 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 2'200'000.- représentant la participation de la commune de Troinex au coût de construction de la route de liaison de Genève-Sud L1/L2 (variante semi-enterrée)**

Le Président donne tout d'abord lecture du projet de résolution R14 et du projet de délibération D139, puis il cède sa place à la Vice-Présidente, Mme Schneider-Bidaux.

Mme Schneider-Bidaux précise que la lecture de la délibération doit en principe se faire après celle du rapport de commission, d'où la réaction de certains membres du Conseil. Elle passe la parole à M. Duquesne qui donne lecture du premier rapport de la commission d'urbanisme du 6 mars 2017 (annexe 2).

La Vice-Présidente donne ensuite la parole à M. Calame pour la lecture du second rapport de cette commission (annexe 3), puis elle ouvre la discussion.

Mme Bernardet s'interroge sur l'origine de ce projet de résolution. La Vice-Présidente répond que ce projet émane de la commission qui l'a voté à l'unanimité.

Mme Bernardet estime que cette résolution s'apparente à du chantage, ce qu'elle apprécie moyennement, et elle fait remarquer que les mesures d'accompagnement figurent dans la motion du Grand Conseil. Elle déplore qu'un enjeu électoraliste se cache derrière ce projet de résolution qu'elle s'abstiendra de voter, même s'il a été approuvé à l'unanimité par la commission. Mme Bernardet ajoute que si des conseillers municipaux voteront à l'encontre du financement des liaisons routières L1 et L2, ils devront en porter la responsabilité face aux Troinésiens. Pour sa part, elle estime avoir été franche envers les habitants de la commune, car elle s'est toujours battue pour que ce projet soit correctement réalisé. Quant aux mesures d'accompagnement, les élus sauront faire savoir aux Troinésiens qu'elles sont, pour la plupart, bien étudiées. Mme Bernardet conclut en relevant qu'elle a confiance dans les autorités, aussi bien communales que cantonales, qu'elle se dit persuadée que les élus de Troinex pourront participer à l'élaboration des liaisons routières L1 et L2 et que le projet de résolution lui semble « enfoncer une porte ouverte ».

M. le Maire rappelle que le projet de résolution est un sujet délicat qui a engendré de longues discussions entre les membres de la commission. Il estime que les élus troinésiens doivent mettre de côté leurs querelles partisans et voter de concert en faveur de cette résolution, car ils doivent montrer leur unité face au Grand Conseil et face aux autres communes qui ne se sont pas encore prononcées sur le financement des liaisons routières L1 et L2. M. Lavorel déplore les propos de Mme Bernardet, car les membres de la commission ont effectué un travail non négligeable et il n'a pas été facile pour certains groupes politiques de se prononcer finalement favorablement au projet de délibération qui suivra.

M. Botbol ne fait pas entièrement confiance aux autorités cantonales et déplore l'absence du terme « forfaitaire » dans la délibération. En effet, les coûts de construction d'une telle route ou de tout projet similaire prennent tôt ou tard l'ascenseur et M. Botbol ne verrait pas d'un bon œil que les autorités viennent demander une rallonge aux communes.

M. le Maire souligne que le budget sur lequel les élus se prononceront est fixe et n'est pas calculé en fonction d'un pourcentage du coût de construction. Il demande néanmoins si le terme « forfaitaire » peut être ajouté à la délibération.

M. Niederhauser confirme que la délibération peut être amendée comme suit pour dissiper toute inquiétude : « ouvrir un crédit d'engagement d'un montant forfaitaire de CHF 2'200'000.-. »

M. Calame remercie M. le Maire pour sa précédente intervention pertinente. Il ne souhaite pas revenir sur le fond des débats, mais demande à ce que la résolution soit ainsi amendée : il s'agit de lire « les rapports de la commission » et non « le rapport de la commission », car il y a deux rapports.

M. Odier estime que le projet de résolution ne ressemble en rien à un chantage. Au contraire, les groupes politiques de tous bords ont accepté de faire des compromis suite à de longues discussions en commission. Il regrette que Mme Bernardet ne récompense pas les efforts auxquels les autres groupes politiques ont consenti.

M. Duquesne rappelle que Mme Bernardet a annoncé s'abstenir sur la résolution. Il espère qu'elle rejoindra le vote unanime de la délibération.

M. Duquesne reprend la présidence de la séance et remercie Mme Schneider-Bidaux de l'avoir remplacé. Il met au vote la résolution suivante :

**PROJET DE RESOLUTION R14**  
**CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION DES ROUTES DE LIAISON DE**  
**GENEVE-SUD L1-L2 ET LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT A REALISER**

*Considérant :*

- Le projet de routes de liaisons, dites L1 et L2, présenté aux Conseils municipaux des communes de Genève-Sud le 1<sup>er</sup> mars 2017 par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA),*
- Les nombreuses questions posées lors de cette séance concernant les mesures d'accompagnement qui doivent permettre une diminution du trafic sur les routes des communes*

concernées, une amélioration des transports publics et un développement de la mobilité douce, questions auxquelles les représentants du DETA ne peuvent répondre à ce stade du projet,

- La proposition des communes de Genève-Sud de participer au financement de ces liaisons L1-L2, dans leur variante semi-enterrée, à hauteur d'environ 10 millions sur un budget global estimé à près de 120 millions,
- L'intention de la commune de Troinex de participer à ce financement pour un montant de 2,2 millions,
- La conviction du Conseil municipal de la commune de Troinex, et de son Exécutif, que ce projet de routes de liaison L1-L2 n'atteindra ses objectifs que si des mesures d'accompagnement réellement efficaces sont prises en parallèle à la construction de cette infrastructure,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX demande**

Que l'étude de mesures d'accompagnement fortes et efficaces soit menée en priorité par les services du DETA, en étroite collaboration avec les communes de Genève-Sud, avec les objectifs suivants :

- Diminuer fortement le trafic de transit sur les routes des communes de Genève-Sud.
- Améliorer la rapidité et l'efficacité des transports publics.
- Améliorer et développer la mobilité douce à l'intérieur des communes et entre les différentes communes de Genève-Sud.

**Au vote, cette résolution approuvée par 15 OUI, 1 abstention et 0 NON.**

Le Président met ensuite au vote la délibération suivante :

### **D139 – VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 2'200'000.- REPRESENTANT LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE TROINEX AU COUT DE CONSTRUCTION DES ROUTES DE LIAISON DE GENEVE-SUD L1/L2 (VARIANTE SEMI-ENTERREE)**

Considérant,

- la situation de surcharge de trafic sur les routes de Genève-Sud et sur celles de la commune de Troinex en particulier, situation qui se péjore d'année en année,
- l'absence de véritable pénétrante dans la région de Genève-Sud,
- les difficultés d'améliorer, dans la situation actuelle, la desserte de mobilité douce et des transports collectifs,
- les difficultés de donner la priorité aux transports collectifs en raison de la surcharge sur nos routes et de leurs dimensions,
- les études menées depuis le milieu des années 90 pour trouver une solution,
- la position favorable des communes de Genève-Sud pour une nouvelle desserte,
- le rapport du Conseil d'État sur la motion « Pour l'étude et la réalisation d'une route de contournement de Genève-Sud (M-1944) »,
- l'opportunité de raccorder cette desserte au complément de jonction dit de la Milice,
- la décision du Conseil d'État du 18 avril 2012 de réaliser les liaisons L1-L2,
- la loi L 11310 du 27 juin 2014 ouvrant un crédit d'étude de CHF 1'331'000.- en vue de mener les études d'une liaison entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy, dite L1, et d'une liaison entre la route d'Annecy et la route de Pierre-Grand, dite L2, dans le cadre des projets d'infrastructures de mobilité dans le secteur de Genève-Sud,
- le rapport d'analyse multicritère de janvier 2016, phase « avant-projet », ainsi que son annexe,
- la présentation du projet, des variantes et des coûts, le 1<sup>er</sup> mars 2017 aux Conseils municipaux des communes de Genève-Sud,

- la proposition des communes de Genève-Sud de participer au financement à hauteur d'environ 10 millions sur un budget estimé à près de 120 millions,

vu l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les deux rapports de la commission « urbanisme et environnement » du 6 mars 2017,

vu la résolution R14 « Concernant le projet de construction de la route de liaison de Genève-Sud L1-L2 et les mesures d'accompagnement à réaliser », approuvée ce jour par le Conseil municipal de Troinex, sur proposition de la Mairie,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL décide**

1. D'approuver la participation de la commune de Troinex aux coûts de construction de la route de liaison de Genève-Sud, tronçons L1 et L2, dans sa variante semi-enterrée.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant forfaitaire de CHF 2'200'000.- représentant la part de notre commune, sur un montant total de CHF 10'000'000.- pour l'ensemble des communes de Genève-Sud.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue de CHF 2'200'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la commune de Troinex, sous la rubrique 6200.331, de 2018 à 2047.

**Au vote, la délibération D139 est acceptée à l'unanimité.**

### **5. Proposition de motion : Motion M36 du groupe PLR : « Pour une souscription communale pour le vitrail du bicentenaire de Troinex ».**

Le Président passe la parole à Mme Reymond-Dorsay qui donne lecture de la proposition de motion :

#### ***Pour une souscription communale du vitrail du bicentenaire de Troinex***

*Considérant :*

- le bicentenaire de la commune en 2017 et la proposition du comité du bicentenaire d'offrir à Troinex un vitrail commémoratif.
- l'acceptation par le Conseil Municipal de sa réalisation, prévue au printemps 2017, par Madame Françoise BOLLI, lauréate du concours, en collaboration avec Monsieur Sébastien KUMMER.
- le coût estimé à CHF 75'000.- pour cette réalisation et approuvé en date du 12 décembre 2016 lors du vote du budget 2017 par le conseil municipal.

#### **Le groupe PLR de Troinex propose au Conseil Municipal d'inviter la Mairie à**

*offrir aux Troinésiens la possibilité de s'inscrire dans le souvenir du bicentenaire en leur proposant une souscription communale pour participer au financement de cette œuvre, avec inscription du nom des donateurs sur une plaque commémorative.*

Mme Reymond-Dorsay commence par citer un proverbe chinois qui dit : « Parler ne fait pas cuire le riz ». Or dans le cas de cette motion, le riz est cuit, car les élus se sont prononcés sur le coût estimatif du vitrail en décembre dernier. Mme Reymond-Dorsay rappelle que la démarche du groupe PLR a pour but de permettre aux habitants de la commune de renforcer leurs racines troinésiennes à l'ère de la mondialisation en inscrivant les noms des donateurs sur une plaque commémorative rattachée d'une manière ou d'une autre au vitrail. Les communiens auraient ainsi la possibilité de devenir acteurs, au lieu de rester simples spectateurs, autrement dit de devenir des citoyens actifs, chacun pouvant

témoigner de son attachement personnel à la réalisation de cette œuvre ou, mieux encore, à sa commune, tout en laissant un message aux futures générations. Bien entendu, d'autres formes que celle-ci conserveront une trace du passage des communiens et de leur implication dans le bicentenaire de la commune. Environ huit générations se sont écoulées depuis 1817 et peut-être y en aura-t-il encore huit autres pour s'en souvenir. Mme Reymond-Dorsay conclut que les détails restent à débattre au sein d'une commission, par exemple la commission JSSEC, si les élus acceptent d'entrer en matière sur la proposition du PLR.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Latour juge l'idée du PLR très bonne. Elle estime que les Troinésiens méritent de participer à la réalisation de cette œuvre et aux efforts qui ont été faits par la commune, tels que la visite au musée du vitrail à Romont et la procédure de sélection de l'artiste.

Mme Hirsch juge également l'idée très bonne, mais aurait apprécié que les citoyens soient impliqués dès le départ. Son groupe accepte de renvoyer le sujet en commission, à condition qu'il s'agisse de celle des finances, car des réponses doivent être apportées à des questions telles que : la plaque commémorative doit-elle porter le nom de chaque donateur, y compris ceux qui n'auront versé qu'un franc ? Un montant minimum doit-il être fixé ? Etc.

Mme Tomassi rejoint les propos de Mme Hirsch, car elle approuve elle aussi la motion du PLR. Elle s'interroge toutefois sur l'organisation de la souscription : une collectivité publique peut-elle en être à l'origine ? Afin de répondre à cette question, le groupe de Mme Tomassi propose également de renvoyer la motion en commission des finances.

M. Botbol ne s'oppose ni à cette motion ni à son renvoi en commission, car des réponses doivent être apportées aux questions suivantes : le montant total des donations est-il estimé à plusieurs centaines ou à plusieurs milliers de francs ? Si un montant minimal est imposé aux donateurs, les citoyens qui n'ont pas autant de moyens financiers que d'autres risquent-ils de se plaindre de ne pouvoir apposer leurs noms à la plaque commémorative ?

Mme Reymond-Dorsay indique que le PLR a déjà réfléchi au problème évoqué par M. Botbol. D'autres formules que la plaque commémorative sont envisageables : les donateurs pourraient, par exemple, recevoir des certificats.

Mme Bernardet suppose que la motion mériterait d'être renvoyée à la commission JSSEC, qui pourrait répondre à des questions d'ordre général, avant d'être examinée par la commission des finances.

M. Botbol rappelle que les membres de ces deux commissions sont en partie les mêmes. Pour sa part, il estime que la commune devrait montrer le vitrail aux citoyens avant de leur proposer une souscription afin, d'une part, de leur réserver la surprise et, d'autre part, de leur permettre de savoir à quoi ils souscrivent.

Mme Schneider-Bidaux observe que tous les élus jugent la motion du PLR intéressante, ce qu'elle apprécie. En revanche, elle déplorerait un renvoi dans une commission suivi d'un deuxième renvoi dans une autre commission, car les élus ne prendraient une décision que dans six mois ou une année et ce projet risque de tomber dans l'oubli. Mme Schneider-Bidaux juge que l'annonce de la souscription devrait être faite aux alentours du 20 mai, soit dans un peu plus de deux mois, et qu'aucun montant minimum ne doit être imposé aux souscripteurs. En outre, les élus devraient, à son sens, donner le pouvoir à l'Exécutif de choisir la meilleure solution entre celles qui suivent : inscrire uniquement les noms des donateurs qui ont versé une contribution minimale sur la plaque commémorative ou les inscrire tous dans un support peu coûteux, par exemple un livre d'or qui resterait à la mairie.

M. Lavergnat estime que les élus devraient prendre leur temps pour que les habitants de la commune puissent admirer le vitrail avant de verser un don, car il y a le risque que l'œuvre ne plaise pas à tous.

M. le Maire rappelle que le principe inhérent à toute souscription est de faire participer les donateurs au projet. Or les représentants de chaque groupe politique se sont attelés à la préparation de la fête du bicentenaire il y a plus de deux ans et demi. Même si la motion du PLR lui semble bonne, M. Lavorel juge regrettable de demander une participation financière à la population une fois que le projet de vitrail est achevé, car cela pourrait donner l'impression que les finances communales ont besoin de ce soutien.

Au sujet des délais, M. Bourqui estime que les élus devraient non pas prendre leur temps, mais renvoyer la motion en commission sans tarder, car il lui semblerait absurde d'annoncer une souscription après le 20 mai.

M. le Maire indique qu'une séance de la commission JSSEC est prévue le lundi 20 mars 2017.

M. Lavorel rappelle qu'il prévoyait de solliciter la population pour financer l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle communale. Les habitants de la commune pourraient, par exemple, acheter un mètre carré de surface et percevoir un retour sur investissement grâce à la production d'électricité. M. le Maire estime qu'une souscription aurait davantage de sens dans ce cas de figure, mais suppose que le vitrail du bicentenaire représenterait aussi une bonne occasion pour solliciter un financement participatif.

Pour répondre à M. le Maire, M. Lavergnat suppose que les citoyens comprendront que la commune ne cherche pas à récupérer une partie de son investissement. Pour couper court à d'éventuelles rumeurs de ce type, il propose que l'argent perçu grâce à la souscription soit versé à des organisations communales.

Pour rebondir sur les propos de M. le Maire, Mme Bernardet fait remarquer que les panneaux photovoltaïques ont un caractère économique et écologique tandis que le vitrail du bicentenaire a un caractère historique.

Mme Hirsch observe que la gestion du financement du vitrail du bicentenaire est une question épineuse. Il lui semble donc plus judicieux de renvoyer la motion en commission des finances.

Le Président procède au vote de l'entrée en matière :

- **À l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent d'entrer en matière sur la motion du PLR.**

Le Président soumet ensuite au vote, en trois temps, le renvoi en commission ou à l'Exécutif :

- Le renvoi de la motion à l'Exécutif est refusé par 1 OUI, 5 NON et 10 abstentions.
- Le renvoi de la motion à la commission JSSEC est refusé par 1 OUI, 7 NON et 8 abstentions.
- **Le renvoi de la motion à la commission des finances est accepté par 12 OUI et 4 abstentions.**

Le Président remercie les conseillers municipaux et s'interroge sur la date de la prochaine commission des finances, car elle aura lieu le 26 avril selon CMNet.

M. Niederhauser confirme que la prochaine séance est bel et bien prévue pour le mercredi 26 avril. Si ce jour de la semaine a été choisi, c'est parce que les élus ne jugeaient pas pratique que l'examen du budget ait lieu le lundi de la rentrée, comme cela s'est produit l'année passée. M. Niederhauser concède que l'ordre du jour de la séance du mercredi 26 avril est chargé et qu'une autre date sera probablement proposée aux élus pour étudier la motion du PLR.

Mme Schneider-Bidaux demande s'il est possible de décaler cette séance au lundi, même si les élus ont émis des remarques, afin que la motion du PLR puisse être traitée.

M. Niederhauser suppose que les conseillers municipaux seront convoqués à une deuxième séance, car d'autres sujets doivent aussi être étudiés par la commission des finances.

Le Président indique que deux dates ont été retenues, celle du 26 mai et une autre au cours de la première semaine du mois de mai. Il ajoute que la Mairie tâchera de résoudre sous peu ce problème de calendrier pour que la motion relative au vitrail commémoratif soit traitée en priorité.

## **6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux (décision du 22 février 2017, selon liste annexée à la convocation).**

Le Président explique que la Compagnie Royale de Luxe souhaite présenter un spectacle de renommée internationale appelé « La Saga des Géants » qui durera trois jours et aura lieu aux mois de septembre et d'octobre de cette année. L'Association des communes genevoises (ACG) a approuvé une subvention du FI (Fonds intercommunal) de CHF 200'000.- demandée par la compagnie pour ce spectacle dont les protagonistes seront des marionnettes géantes (entre 5 et 7 mètres de haut). Le Président rappelle que les communes peuvent faire opposition à cette décision de l'ACG.

Le Président ouvre la discussion.

À la question de M. Odier, qui demande des précisions sur la décision de l'ACG, M. Truan explique que toute décision budgétaire de l'ACG est soumise pour information en séance plénière, car les conseillers municipaux des communes membres de l'ACG ont un droit de recours. Par ailleurs, il encourage vivement à accepter le crédit de CHF 200'000.- demandé par la Compagnie Royale de Luxe, car ce spectacle sera exceptionnel et sera de nature à faire sortir la population genevoise dans les rues ; toutes les représentations qui ont eu lieu par le passé dans d'autres villes du monde entier ont été couronnées d'un immense succès.

M. le Maire rappelle que le droit de recours est de quarante-cinq jours et que les décisions de l'ACG ne peuvent être invalidées que si elles sont rejetées par deux tiers des communes (ou un tiers des communes si celles-ci représentent au moins la moitié de la population du canton). La décision relative à la demande de subvention de la Compagnie Royale de Luxe a été prise à une grande majorité des magistrats, à quelques abstentions près.

Au terme de cette discussion, le Président constate qu'aucun conseiller municipal ne s'oppose à la décision de l'ACG du 22 février 2017.

## 7. Propositions individuelles et questions

**Stationnement devant la garderie d'enfants :** Mme Hirsch signale qu'en raison des travaux des immeubles des Saussac, les places de stationnement devant la Ferme Rosset ont été provisoirement supprimées et que les parents peuvent plus difficilement accéder à la garderie pour déposer leurs enfants et se garent parfois le long du chemin. Or la police municipale a verbalisé plusieurs d'entre eux. Les APM agissent-ils sur demande de la Mairie ? M. Lavorel prend note de la question, à laquelle il ne peut répondre dans l'immédiat.

**Cheminement pour piétons au ch. de Roday :** Mme Hirsch indique que le cheminement très caillouteux qui longe le ch. de Roday est peu praticable pour les poussettes, ce qui incite parfois les piétons à emprunter la route ; elle cite l'exemple des éducatrices de la garderie qui se promenaient avec un groupe d'enfants et des poussettes sur ce chemin et qui ont dû se mettre de côté en urgence lorsqu'une voiture de police est passée, sirènes hurlantes, sur ce chemin. La Mairie prend également note de cette remarque et examinera la situation.

**Container de bidons d'huile :** M. Jordi indique que le container de vidange d'huile de la déchetterie fuit, car il n'est jamais vidé et les utilisateurs continuent d'y jeter des bidons d'huile dont le contenu se répand sur le sol. Il estime que le service de voirie doit faire le nécessaire en vidant ce container régulièrement ; il ajoute qu'il a aperçu M. Cosandey en train de nettoyer le sol de la déchetterie avec une éponge. M. Niederhauser suppose que M. Cosandey, qui est responsable de l'entretien de la déchetterie, nettoyait le sol suite au passage de l'entreprise Transvoirie. Il a en effet entendu que cette entreprise avait vidé récemment ces containers, ce qui n'avait effectivement pas été fait depuis un certain temps.

M. Jordi réitère que le container est souvent plein, ce qui n'empêche pas les utilisateurs de la déchetterie d'y jeter leurs bidons d'huile. M. le Maire prend note de la remarque de M. Jordi et assure que la Mairie sera attentive à ce problème.

**Prochain spectacle de Théâtroinex :** M. Odier indique que le comité de Théâtroinex a décidé d'offrir deux billets à tous les conseillers municipaux ainsi qu'à l'Exécutif et au secrétaire pour assister au spectacle de la troupe de théâtre, dont la première représentation aura lieu à la fin du mois de mars.

Le Président demande à M. Odier de transmettre au comité les remerciements chaleureux des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, le Président prononce le huis-clos à 21h15.

## 8. Huis-clos : demandes de naturalisation

Une demande de naturalisation est présentée par M. le Maire, demande que le Conseil municipal préavise favorablement.

M. Lavorel donne ensuite des informations, confidentielles, concernant l'EMS de Drize et les changements survenus au sein de la Direction.

Le Président lève la séance à 21h35.

Le Président :

Le secrétaire :

M. Jean-Jacques Duquesne

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

## **Rapport de la commission « urbanisme et environnement » du 27 février 2017**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de sa séance du 27 février 2017, la commission « urbanisme et environnement » a étudié l'avant-projet de loi de modification des limites de zones, plan N° 29910-538, au chemin Lullin/route de Moillebin à Troinex, pour la création d'une zone de développement 4B, d'une zone de développement 4B affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts.

L'examen de cet avant-projet de loi a pour but de permettre au Conseil municipal de préavisier favorablement ou défavorablement cette modification des limites de zones dans la zone concernée.

Pour prendre leur décision, les commissaires ont eu l'occasion d'écouter Monsieur Mounir Boulmerka, représentant de de l'Office de l'urbanisme/Direction du développement urbain, rive gauche, venu présenter ce projet et le situer dans la procédure actuellement en cours.

Les éléments essentiels de la présentation de Monsieur Boulmerka peuvent être résumés comme suit :

- Il est important de préciser que cette modification ne concerne que le changement d'affectation des zones concernées et ne préjuge en rien des éventuels projets d'urbanisation à venir ; l'aménagement ultérieur de ces zones sera discuté lors de la préparation du plan localisé de quartier (PLQ)
- le préavis du conseil municipal s'inscrit dans la procédure usuelle en cas d'enquête publique par le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie ; il s'agit en l'espèce de l'enquête publique 1893 et le département a invité la commune de Troinex à se prononcer dans un délai de 60 jours, échéant le 3 avril 2017
- cette modification d'affectation de ces zones est en parfaite conformité avec le plan directeur cantonal et, comme nous l'a rappelé M. le Maire, avec le projet de plan directeur communal
- les zones concernées sont
  - a. la parcelle relevant du domaine communal privé jouxtant directement la salle des fêtes de la commune de Troinex (création d'une zone de développement 4B affectée à de l'équipement public)
  - b. les parcelles 10'174, 10'175 et 10'176 (domaine privé)
  - c. la zone de forêt entre les deux zones ci-dessus mentionnées (création d'une zone des bois et forêts)

Les commissaires ont ensuite débattu sur ce projet de changement d'affectation, en lien avec les projets immobiliers prévus sur les parcelles 10'174 et 10'176 notamment. Dans

ce contexte, ils ont relevé, comme l'a déjà fait l'exécutif de Troinex par le passé, qu'un accès à cette parcelle depuis le chemin Lullin est inenvisageable. Ils ont donc demandé à ce que soit ajouté au préavis de la commune de Troinex la réserve suivante :

*« L'accès au futur quartier devra se faire, pour le trafic automobile, exclusivement par la route de Moillebin et en aucun cas par le chemin Lullin, ce dernier étant situé sur un axe de mobilité douce important (enfants se rendant à l'école, garderie d'enfants à proximité, etc.) et n'étant à l'évidence pas adapté à du trafic supplémentaire. »*

Le Président a mis au vote une proposition de préavis comprenant la réserve mentionnée ci-dessus. Le projet a été préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents.

Je vous propose donc, chers collègues du Conseil municipal, de soutenir la décision de la commission « urbanisme et environnement » et de préavisé favorablement le projet de loi de modification des limites de zones, plan N° 29910-538, au chemin Lullin/route de Moillebin à Troinex, pour la création d'une zone de développement 4B, d'une zone de développement 4B affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts.

Troinex, le 27 février 2017

Christine Tomassi

## **RAPPORT DE COMMISSION**

**Séance de la commission de l'urbanisme du 6 mars 2017**

---

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Depuis des décennies, la question des routes de contournement des communes limitrophes du canton de Genève suscite beaucoup d'attentes et d'émotion.

Face à la forte augmentation du trafic de transit, induite par l'importante augmentation de la population active du bassin genevois, nos autorités politiques ont fort à faire pour trouver une solution qui satisfasse tout le monde.

Sous l'impulsion de nos 3 derniers Maires, Jacques Magnenat, Potter van Loon et Guy Lavorel, une étroite concertation a été instaurée avec les magistrats des six communes de Genève Sud, au sujet du tracé des routes de liaison dites L1/L2 et de leur typologie (en surface, semi-enterrées ou entièrement souterraines).

Les attentes respectives de ces six communes ont été discutées et relayées auprès des autorités cantonales. Le Conseil d'État a lancé entre 2008 et 2011 plusieurs études préliminaires. De son côté, le Grand Conseil, sur la base de la motion 1944, a voté en 2014 un crédit d'étude pour la réalisation de ces liaisons L1/L2 (loi 11310).

Le 1er mars dernier, le Conseiller d'État Luc Barthassat, accompagné des différents responsables du projet, est venu à Troinex présenter aux Conseillers municipaux des 6 communes de Genève-Sud, le résultat de cette étude.

Mes chers collègues, comme vous l'avez vu, cette étude confirme la nécessité de créer ces liaisons entre Pierre-Grand et Plan-les-Ouates, pour capter et canaliser efficacement cette circulation de transit qui impacte actuellement les 6 communes.

Les projections du trafic de transit en 2025 avec les liaisons L1/L2, montrent notamment pour Troinex, une diminution journalière de 10'000 véhicules. C'est donc un effet positif indiscutable, qui répond de manière indéniable aux attentes de notre population pour soulager et désengorger nos chemins communaux et autres routes territoriales.

N'oublions pas qu'avec la très prochaine et conséquente création de logements au quartier des Crêts, aussi bien l'Exécutif que le Conseil Municipal dans sa grande majorité, n'ont eu cesse ces dernières années de mettre en avant cette solution L1/L2 et de prévoir en parallèle d'importantes mesures d'accompagnement au sujet de la mobilité sur notre commune comme par exemple, les aménagements des chemins communaux en zone 30, les pourparlers avec les TPG pour une amélioration de leur offre notamment avec l'arrivée du CEVA ou encore, la décision d'implanter une station pour des vélos en libre-service et des voitures Mobility sur le territoire de la commune.

Ceci étant dit, la commission de l'Urbanisme s'est réunie pour débattre de la participation financière aux coûts de réalisation de ces 2 infrastructures, demandée à chacune des 6 communes concernées par le projet.

En effet, afin de montrer l'importance que revêt cette réalisation pour les communes de Genève-Sud, le Conseil d'État veut pouvoir informer le Grand Conseil que ces communes proposent de prendre en charge CHF 10 millions sur les CHF 111 millions que devrait coûter la réalisation de ces routes.

Le montant forfaitaire à charge de Troinex s'élève à CHF 2.2 mios et c'est sur cela que nous devons nous prononcer ce soir.

Autre élément d'importance à souligner, les montants articulés sont ceux pour la réalisation des 2 liaisons, en semi-enterré. C'est l'option privilégiée par le Conseil d'État pour être présentée au Grand Conseil. En effet, l'étude cantonale a mis en avant que parmi les nombreuses variantes analysées, entre celles en surface et à l'opposé celles entièrement souterraines, la variante semi-enterrée est celle qui à privilégier, une fois prise en considération les critères tels que l'impact environnemental, paysager, utilitaire et financier.

La variante entièrement souterraine, qui est évidemment celle que nous aurions voulu tous voir idéalement se réaliser, n'a pas été retenue à cause de son coût de financement évalué à plus de CHF 180 mios et à son coût d'entretien de CHF 2.8 mios par an.

Mes chers collègues, nous le voyons bien, ce soir nous devons opter pour le compromis. Il ne s'agit pas de faire un choix entre la peste et le choléra. Bien au contraire, nous devons faire le choix de la raison et privilégier la variante qui a le plus de chances d'obtenir les faveurs du Grand Conseil.

Ne nous illusionnons pas ! Comme il a été dit lors de la séance de commission, le conseil d'Etat a affiché sa volonté de créer ces liaisons routières quelque soit l'issue des décisions prises par les Conseils Municipaux des communes de Genève-Sud en général, ou par celui de Troinex en particulier. Si nous ne montrons pas une unité dans notre choix pour cette variante semi-enterrée, dite variante 4, si certains d'entre-nous laissent libre cours à des atermoiements au sujet de cette participation financière de CHF 2.2 mios, parce qu'à ce stade du projet nous n'avons pas encore une vision exhaustive des indispensables mesures d'accompagnement pourtant déjà évoquées à tous les échelons du pouvoir communal et cantonal, alors oui, nous ouvrons la porte à l'éventualité de voir se construire pour la L1/L2, des routes en surface.

Vision d'horreur qui n'a d'égal que le scénario de ne pas avoir de L2 du tout !

Alors, que Troinex montre l'exemple et qu'à l'instar de l'unanimité finalement obtenue pour le vote des membres de la commission, vous votiez Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, chers collègues, unanimement l'acceptation de cette délibération D139, assortie de la résolution R14 confirmant des mesures d'accompagnement. indispensables.

Troinex, le 13 mars 2017

Jean-Jacques Duquesne  
rapporteur

## Second rapport de la commission d'urbanisme de la Commune de Troinex du 6 mars 2017 concernant le vote du projet de délibération D139 relatif au crédit d'engagement de 2'200'000.- représentant la participation de la Commune de Troinex au cout de construction des routes de liaison de Genève sud L1/L2 (variante semi-enterrée)

Le projet de routes de liaison Genève Sud (dite L1/L2) aura un très fort impact sur le trafic routier dans, et alentours de la Commune de Troinex.

Ce projet, tel que présenté aux conseils municipaux des différentes communes concernées le 1<sup>er</sup> mars dernier par le Conseiller d'Etat Luc Barthassat, présente encore de nombreux points négatifs qui rendent ce projet inacceptable en l'état :

- Points d'accroche sur les routes de Pierre-Grand et Annecy
- Impact sur le site naturel d'Evordes
- Augmentation massive du trafic routier sur les routes de Marsillon, Pierre-Grand et Annecy
- Augmentation des pollutions sonores et de l'air sur les alentours de la commune

Pour que ces nouvelles liaisons routières puissent être acceptables, ces différentes conséquences négatives doivent être compensées par une réduction, au moins équivalente, du trafic de transit sur les chemins communaux et les tronçons des routes cantonales traversant la commune. Elles doivent également être compensées par un soutien décisif au transfert modal et à la mobilité douce, afin de compenser l'augmentation naturelle du trafic, ceci afin d'éviter de revenir au statu quo ante dans une quinzaine d'année.

En l'état, les engagements du Canton à ce sujet sont totalement insuffisants.

Les Verts de Troinex soutiennent donc les efforts de son exécutif, qui s'est engagé à :

- Défendre la variante proposée la moins dommageable pour le site d'Evordes
- Mettre en place des mesures de réduction du trafic sur les chemins communaux
- Développer les infrastructures de mobilité douce et les transports publics
- Demander au Canton des mesures complémentaires fortes pour réduire le trafic sur les routes cantonales traversant la commune
- Demander au Canton des mesures d'accompagnement visant à réduire les nuisances sur les routes de Marsillon, Pierre-Grand et Annecy (dans le secteur entre les L1 et L2)

Cet engagement sera confirmé par le vote d'une résolution (R14) demandant à la Mairie d'agir en ce sens, tant dans ses prérogatives communales que lors des négociations avec le Canton.

Le groupe Verts du Conseil Municipal ne votera le projet de délibération mentionné en titre que si la présente résolution est acceptée en préalable.

Par ailleurs, notre vote n'a comme objectif que de « limiter la casse » en cas de maintien du projet en l'état. Nous resterons actifs sur la commune, avec les Verts de Genève Sud et du Canton pour peser sur les futures décisions concernant les liaisons routières L1 et L2.

Fabrice Calame - Troinex, le 10 mars 2017